



D.2018.03.28.9.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 28 Mars 2018

9 - ACCESSIBILITÉ**9.1 - Etat d'avancement des mesures du Schéma Directeur Accessibilité Programmée (SDAP) et de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) Tisséo (Période 2017) - Mise à jour du SDAP (2016-2018).**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Briand)	
CHOLLET François		X (M. Del Borrello)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X	X (M. André à/c du point 6)	
KELLER Bernard		X (M. Grass jusqu'au point 5.1)	X (à/c du point 6)
LAGLEIZE Jean-Luc		X (M. Aujoulat)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M. Trautmann)	
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X	X (M. Bacou à/c du point 10)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline (Participation au vote à/c du point 1.2)	X		
SUAUD Thierry (Participation au vote à/c du point 1.2)	X		

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a posé les principes d'une accessibilité pour tous et à tous les services.

En apportant de nombreux changements dans le domaine de l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des transports, la loi appelée aussi « Loi Handicap » a constitué une avancée majeure sur la prise en compte du handicap dans la vie quotidienne des personnes en situation de handicap tout en favorisant leur intégration en tant que citoyen à part entière au sein de la cité.

Dans ce contexte, Tisséo Collectivités s'est engagé dans une démarche volontariste en matière d'accessibilité en adoptant deux schémas directeurs d'accessibilité successifs :

- Le Schéma Directeur Accessibilité déployé sur 2009-2014
- Le Schéma Directeur Accessibilité 2016-2018 et l'agenda d'accessibilité programmée (2016-2024) adopté par le Comité syndical en septembre 2015

Avec un réalisé de 33 millions d'euros, dont près de la moitié consacrée à la mise en accessibilité des arrêts de bus, le niveau d'accessibilité du réseau BUS – TRAM – METRO, avait franchi un premier palier entraînant une augmentation de fréquentation de + 18% des usagers bénéficiant d'un titre de transport « invalide ».

En donnant suite aux dispositions de l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014, la poursuite de la mise en accessibilité du réseau s'opère depuis 2016 par le biais du plan d'action SDAP - AD'AP adopté par le Comité syndical en septembre 2015 avec une enveloppe prévisionnelle de 28 millions d'euros réservés, pour les 2/3, à la mise en accessibilité des arrêts de bus ;

Par délibération D.2017.05.24.5.1 le Comité Syndical avait dressé le bilan de la politique menée sur la période 2016. Le rapport annexé à la présente délibération dresse un bilan fin 2017.

Le bilan fin 2017 en synthèse :

- SDAP

- Près de 50% du programme SDAP 2016 - 2018 est réalisé soit 488 arrêts restant à traiter
- 162 nouveaux arrêts (avec l'intégration du réseau TAMtam)
- Un réseau bus accessible pour 72% des arrêts (59 % en janvier 2015)

Le suivi annuel des mesures programmées permet de rendre compte et d'ajuster, si nécessaire, les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs fixés sur la durée du schéma directeur et de l'agenda d'accessibilité programmée.

Ajustement de la programmation initiale

Sur les arrêts des lignes régulières :

Sur les 488 arrêts restant à traiter, 206 arrêts sont, soit des arrêts de transports à la demande (89 arrêts), soit des arrêts inclus dans des projets structurants Tisséo (Linéo 3-4-5-9-10, des restructurations de réseau (pôle d'échanges Jeanne d'Arc) ou au niveau de projets urbains portés par les territoires (aménagement de quartier, aménagement de route départementale...). Il est proposé d'intégrer leur mise en accessibilité dans la planification des projets afin de ne pas avoir à refaire les travaux au moment de la réalisation des projets susvisés.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180403-20180328-9-1D-
DE
Date de télétransmission : 03/04/2018
Date de réception préfecture : 03/04/2018

Les 282 arrêts non impactés par des projets demeurent dans la programmation initiale. Ils sont à traiter en priorité sur l'année 2018.

Les arrêts des services de transport à la demande (TAD)

Les zones peu denses de l'agglomération desservies par le Transport à la Demande (TAD) sont en constante évolution, en lien avec la demande de déplacement.

La dispersion de ces points d'arrêts pénalise l'attractivité de l'offre de transport. Après une croissance exceptionnelle (de 50 à 1000 utilisateurs/jour) une baisse de fréquentation est observée pour la première fois en 2017.

L'adaptation du produit à la desserte de ces territoires impose une réflexion sur la définition d'une offre appropriée et attractive ainsi qu'une démarche de concertation avec les communes concernées.

Dans ce contexte, un aménagement de la programmation initiale est à prévoir pour les 89 arrêts situés sur les zones desservies par les TAD.

A ce jour, la réflexion est engagée sur la zone de desserte du TAD 106 à l'est de Toulouse.

Un accord de principe pour l'étude d'une demande de prorogation de délai d'exécution

La modification de la programmation initiale, qui décale les travaux à une date postérieure au 16 février 2019, nécessite une autorisation préfectorale. La réglementation offre la possibilité de demander une telle prorogation, sous des conditions et des modalités restant à préciser. Un dossier dans ce sens doit être adressé en préfecture, trois mois avant l'échéance du SDAP, soit au plus tard le 15 novembre 2018.

Le président sollicite l'accord de principe du Comité Syndical pour engager les démarches avec les services préfectoraux.

- Ad'AP

Les actions d'amélioration de l'accessibilité des stations de métro et des ERP de 5^{ème} catégorie se déroulent conformément au planning prévisionnel. A noter, l'aboutissement fin 2017 de l'opération « Traitement des escaliers fixes » qui consistait à contraster les nez de marche et à installer des bandes d'éveil à la vigilance à chaque volée de marches. L'achèvement des travaux de mise aux normes des 73 ascenseurs de la ligne B du métro prévu pour fin 2018 devrait enregistrer un retard d'exécution du fait d'une nouvelle consultation rendue nécessaire suite à une défaillance de l'attributaire du marché initial. Ce décalage de quelques mois ne nécessite pas d'autorisation préfectorale.

Dans le cadre de la concertation, le bilan intermédiaire 2017 a été présenté en Commission Accessibilité Réseau Urbain Tisséo (CARUT) du 22 janvier 2018 et aux membres du Comité de suivi SDAP/Ad'AP en date du 12 février 2018.

* *
*

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président :
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

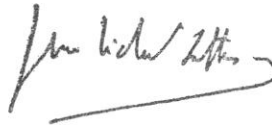
ARTICLE 1 : PREND ACTE du bilan intermédiaire présenté sur la mise en œuvre du Schéma Directeur Accessibilité (ADAP) et de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) au titre de la deuxième année de la période d'exécution du SDAP-Ad'AP (2016-2018).

ARTICLE 2 : AUTORISE la transmission du bilan intermédiaire et des annexes numériques associées aux services préfectoraux concernés pour le suivi des engagements ainsi que l'étude du dossier de demande de prorogation des délais d'exécution du SDAP.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Michel Lattes', with a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Michel LATTES

SMTC Tisséo

Schéma Directeur d'Accessibilité Programmée

2016 - 2018

Agenda d'Accessibilité Programmée

2016 - 2024

Etat de l'avancement des mesures fin 2017

Annexe à la délibération D.2018.03.28.9.1 du 28 mars 2018

Sommaire

Contexte réglementaire.....	4
Faits marquants 2017	4
Etat d'avancement des mesures SDAP fin 2017	6
Mise en accessibilité des arrêts de bus prioritaires	6
Rappel des engagements SDAP 2015	6
Le reste à faire pour finaliser le SDAP	6
En 2018, il reste à traiter 488 arrêts. En effet, en plus des 394 arrêts déjà mis en accessibilité, il y a par rapport à la liste initiale des 1034 arrêts déposés au SDAP 152 arrêts ne nécessitant pas de travaux :.....	6
Ecart engagements / réalisation des travaux	6
Impact sur la suite du programme SDAP.....	7
Impossibilité Technique Avérée de mise en accessibilité	7
Rappel des critères de classement en ITA.....	7
Etat des arrêts classés en ITA fin 2017	8
Evolution des demandes de dérogation à la mise en accessibilité des arrêts	8
Bilan des mises en accessibilité de l'ensemble des arrêts de bus en 2016 et 2017	8
Service de substitution	9
Rappel des engagements SDAP 2015	9
Déclenchements du service Le lien en 2017	9
Suivi du service le Lien.....	9
Formation	10
Rappel des engagements SDAP 2015 / état d'avancement 2017	10
Programme prévisionnel 2018	11
Information voyageurs et communication.....	11
Information Voyageurs.....	11
Communication	12
Bilan des actions 2016 et 2017 du SDAP	12
Bilan financier des actions SDAP	12
Conclusion	13
Evolution de la programmation SDAP 2018	13

Etat d'avancement des mesures Ad'AP fin 2017	15
Rappel des engagements Ad'AP 2015.....	15
Prévisions financières et planning de mise en œuvre.....	15
ERP métro : les stations.....	15
Les escaliers fixes lignes A et B.....	15
Le renouvellement du parc d'ascenseurs.....	16
L'éclairage de stations.....	17
Les visuels de reconnaissance des stations de métro.....	17
ERP métro : les commerces.....	18
Programmation Ad'AP 2018.....	19

Contexte réglementaire

- Contexte juridique
 - Loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
 - Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées
- Engagement du SMTC
 - Délibération du 16 septembre 2015 du Comité Syndical du SMTC adoptant le Schéma Directeur Accessibilité Programmée (SDAP)
 - Délibération du 24 mai 2017 adoptant le bilan intermédiaire SDAP AdAP fin 2016
- Validation préfectorale
 - Arrêté Préfectoral du 20 janvier 2016 approuvant l'AdAP
 - Arrêté Préfectoral du 16 février 2016 approuvant le SDAP

Faits marquants 2017

- Autonomic : présentation du portillon abaissé



Présentation d'une maquette du portillon PMR adapté à tous sur le stand de Ville de Toulouse du salon Autonomic Sud des 23 et 24 mars 2017, selon le souhait des associations.

- Signalétique spécifique portillons PMR

Depuis le mai 2017, une signalétique au sol rappelle la priorité des personnes à mobilité réduite au portillon PMR. Elle s'accompagne de campagnes de présence renforcée du personnel à la ligne de contrôle pour le rappel à la règle.



- Inauguration «du dispositif « mon métro d'image en image

Le 22 Novembre 2017 était inauguré le dispositif « mon métro d'image en image », basé sur l'utilisation d'un visuel par station, conçu pour être aisément repéré et mémorisé par tous, notamment les personnes ne sachant pas lire et les personnes en situation handicap cognitif.

Des repères sur le terrain et des aides à leur utilisation :



Un visuel est situé à l'entrée de la station pour un repérage en surface, ceux situés sur les quais sont aisément repérables de la rame.



L'application **eô**, conçue pour être utilisée par les personnes ne sachant pas lire, est destinée aux personnes déficientes cognitives, et met à disposition les visuels pour faciliter des trajets intégrant un voyage en métro.

Ce projet sera complété en 2018 par :

- la production d'un jeu de cartes, outil facilitant aux moniteurs en locomotion et aux enseignants l'apprentissage des déplacements en métro,
- la conception de la signalétique directionnelle à l'intérieur des stations de métro, destinée à faciliter l'orientation des personnes ne sachant pas lire pour trouver le quai correspondant à la direction qu'elles souhaitent prendre, pour une mise en œuvre prévue en 2019.

Etat d'avancement des mesures SDAP fin 2017

Mise en accessibilité des arrêts de bus prioritaires

Rappel des engagements SDAP 2015

	ITA	2016	2017	2018	Total
Programmation SDAP 2015	56	429	184	365	1034

Etat d'avancement fin 2017

	Programmation 2016	Programmation 2017	Programmation 2018	Total
Réalisé en 2016	184	39	1	224
Réalisé en 2017	74	28	68	170
Total réalisé à date	258	67	69	394

En 2017, les équipes en charge du SDAP ont mis en accessibilité 170 arrêts prioritaires.

Les travaux réalisés en 2017 dans le cadre du SDAP représentent un coût de 3 millions €.

Le reste à faire pour finaliser le SDAP

En 2018, il reste à traiter 488 arrêts. En effet, en plus des 394 arrêts déjà mis en accessibilité, il y a par rapport à la liste initiale des 1034 arrêts déposés au SDAP 152 arrêts ne nécessitant pas de travaux :

- **87** arrêts supprimés du réseau qui ne devront donc pas être mis en accessibilité,
- **65** arrêts classés en ITA (ou en cours de classement) qui sont incompatibles avec une mise en accessibilité.

Il reste donc $(1034 - 394 - 152)$ **488 arrêts à mettre en accessibilité soit 47%** des arrêts inscrits au SDAP.

Ecarts engagements / réalisation des travaux

Motifs des écarts entre engagement, programmation et réalisation :

- Evolution du réseau
 - déplacement, suppression d'arrêts
 - intégration du réseau du Muretain
- Projets de restructuration du réseau :
 - avancement du programme Linéo (tracés, positionnement des arrêts,...)
 - projets urbains
 - étude de l'offre TAD
- Mise en cohérence avec les programmes de travaux de voirie des EPCI

En 2017, l'intégration au réseau Tisséo du réseau de la communauté d'agglomération du Muretain a généré la mise en accessibilité de 232 arrêts non intégrés dans la programmation du SDAP 2015.

Impact sur la suite du programme SDAP

Il reste à traiter 488 arrêts afin de finaliser le SDAP. On peut distinguer 2 catégories d'arrêts :

- Arrêts inclus dans un projet : 206 arrêts sur les 488 arrêts à traiter
- Arrêts non impactés par un projet : 282 arrêts.

Arrêts inclus dans des projets

Sur ces 488 arrêts, **206 arrêts sont inclus dans des projets** menés par Tisséo Collectivités ou les EPCI membres. Ces 206 arrêts suivent les calendriers des projets qui sont menés de manière concomitante à la réalisation du SDAP.

Parmi ces 206 arrêts inclus dans des projets, on peut considérer **4 grandes catégories de projets** :

- **Programme Linéo : 59 arrêts** répartis dans 5 nouvelles lignes à livrer d'ici 2020.
- **Projets de restructuration du réseau: 43 arrêts** sont concernés par des projets qui seront livrés d'ici 2021 dans le cadre des projets *Réseau Muretain / Corridor Sud-Ouest / Pôle d'échange Jeanne d'Arc / Terminus de lignes*.
- **Projets urbains : 15 arrêts** sont concernés. Ces projets sont menés par des collectivités (Mairies, EPCI). La mise en accessibilité des arrêts s'inscrit dans des projets globaux, comme les Projets de Renouvellement Urbain, la création d'une liaison mode actifs ou encore la réfection d'un centre bourg.
- **TAD : Il reste 89 arrêts TAD** inscrits au SDAP. Un travail global sur les services TAD est mené par Tisséo Collectivités. Ce travail fait l'objet d'une étude en cours et va aboutir à la transformation progressive des services TAD en ligne régulière.

Arrêts non impactés par des projets

Sur les 488 arrêts restant à traiter, **282 arrêts ne sont pas inclus dans des projets**. Ces 282 arrêts sont une priorité pour l'année 2018 et pour l'ensemble des acteurs en charge de la réalisation du SDAP (Tisséo Collectivités et EPCI). L'objectif ambitieux mais réaliste est de traiter ces 282 arrêts d'ici la fin du SDAP.

Impossibilité Technique Avérée de mise en accessibilité

Rappel des critères de classement en ITA

Décret 2014-1323 - Art D1112-15

La mise en accessibilité aux personnes handicapées ou dont la mobilité est réduite, d'un point d'arrêt routier est considérée comme techniquement impossible notamment :

- lorsque la **voirie** qui supporte le point d'arrêt présente une **pente supérieure à 5 %**
- ou que **l'emprise de ce point d'arrêt est trop étroite** pour permettre le respect de la distance minimale de 1,50 m prévue pour le retournement de la personne en fauteuil roulant sur le point d'arrêt une fois la rampe déployée,
- et **qu'aucune autre solution technique, tel le déplacement du point d'arrêt**, ne permettrait sa mise en accessibilité sans nuire à la sécurité des usagers.

Etat des arrêts classés en ITA fin 2017

Lors du dépôt du SDAP Ad'AP en préfecture, une demande de dérogation à la mise en accessibilité portait sur 56 arrêts de bus.

Entre 2016 et 2017, 3 de ces 56 arrêts ont pu être rendu accessibles et 1 arrêt a été supprimé du réseau.

Impossibilité Technique Avérée de mise en accessibilité				
Nombre d'arrêts concernés				
	ITA déclarées	ITA levées	Arrêt supprimé du réseau	Arrêts demandant des études complémentaires
SDAP 2015	56			
Actualisation SDAP 2016-2017		3	1	13

Les causes de classement en ITA paraissent dans le tableau de suivi fourni en annexe numérique.

Evolution des demandes de dérogation à la mise en accessibilité des arrêts

Les arrêts problématiques vont faire l'objet d'ateliers d'évaluation CARUT

13 arrêts font aujourd'hui l'objet d'études complémentaires pour évaluer si une demande de classement en ITA est inévitable. Ils seront vus en ateliers au 1^{er} semestre 2018 avec les associations membres de la CARUT.

Les arrêts pour lesquels une solution de mise en accessibilité sera trouvée seront intégrés au programme, les autres feront l'objet d'une demande d'ajout à la liste des ITA.

Bilan des mises en accessibilité de l'ensemble des arrêts de bus en 2016 et 2017

Année de réalisation	Arrêts mis en accessibilité par année	Dont Arrêts SDAP	Dont Arrêts Hors SDAP
2016	374	224	150
2017	402	170	232

En 2017, les arrêts mis en accessibilité hors du cadre du SDAP sont majoritairement des arrêts inclus dans l'intégration du réseau du Muretain Agglo dans le réseau Tisséo.

Les efforts réalisés tout au long de ces dernières années permettent de faire augmenter le volume d'arrêts accessibles. **Aujourd'hui le réseau de bus Tisséo est accessible à 72%.**

Service de substitution

Rappel des engagements SDAP 2015

Le lien : un service de substitution utilisable en cas d'arrêt non accessible

Le service « Le Lien » est :

- un service gratuit pour les personnes à mobilité réduite,
- à la demande,
- sans accompagnement au domicile,
- d'adresse (trottoir de la voie publique) à l'arrêt du réseau lourd et accessible le plus proche,
- en complément du réseau Tisséo accessible.

Ce service est indépendant du service Mobibus spécialisé, de porte à porte et d'adresse à adresse (réservé aux personnes présentant un handicap ne leur permettant pas d'utiliser le réseau urbain de transports en commun).

Déclenchements du service Le lien en 2017

Le service de substitution				
Année	Nombre de déclenchements		Nombre d'annulations	
	Transports demandés	Transports réalisés	Transports annulés par client	Transports refusés
2016	738	445	291	2
2017	138	51	86	1

Source DM SMTC

Suivi du service le Lien

Coûts en gagés en 2016 et 2017

- 2016 : 11 000 €
- 2017 : 1250 €

Les nombreux cas d'annulation des services demandés semblent traduire des réservations « par précaution » de voyages non réalisés en définitive. Un très petit nombre de personnes utilise ce service, du fait du taux important d'accessibilité des arrêts et de la possibilité, d'autre part, d'avoir recours au service Mobibus. Une analyse plus précise pourra amener le SMTC à modifier les conditions de fonctionnement du service le Lien.

Formation

Rappel des engagements SDAP 2015 / état d'avancement 2017

Formation du personnel Tisséo EPIC 2016 - 2017

Formation « Accessibilité des personnes handicapées »						
	Nombre de personnes		Nombre d'heures		Frais pédagogiques	
Année	Engagement SDAP	Réalisé	Engagement SDAP	Réalisé	Engagement SDAP	Réalisé
2016	39	109	156	432	2 900 €	3430 €
2017	39	90	156	360	2 900 €	3430 €
2018	39		156		2 900 €	
Total période	116	199	468	792	8 700 €	6 860 €

Source DRH EPIC

Formation « Langue des signes française »						
	Nombre de personnes		Nombre d'heures		Frais pédagogiques	
Année	Engagement SDAP	Réalisé	Engagement SDAP	Réalisé	Engagement SDAP	Réalisé
2016	6	7	84	432	2 500 €	2020 €
2017	6	6	84	360	2 500 €	2025 €
2018	6		84		2 500 €	
Total période	6 x 3 ans	6,5 x 2 ans	468	792	7 500 €	4045 €

Source DRH EPIC

Tisséo assure la formation aux différents handicaps au-delà de l'exigence de formation des seuls personnels en contact avec le client et au-delà des engagements du SDAP.

En outre, au-delà des formations programmées dans le cadre de la mise à niveau du personnel présent dans l'entreprise, les formations accessibilité sont incluses dans les modules de formation initiale du personnel en contact avec la clientèle intégrant l'entreprise.

Tisséo maintient des formations à la Langue des Signes Française pour le personnel du service commercial volontaire.

Programme prévisionnel 2018

Formation du personnel Tisséo EPIC 2017		Nombre de personnes	Nombre d'heures	Frais pédagogiques
Formation « Accessibilité des personnes handicapées »	Engagement SDAP 2018	39	156	2 900 €
	Programmé 2018	43	172	1250 €
Formation « Langue des signes française »	Engagement SDAP 2018	6	84	2500 €
	Programmé 2018	7	98	2010 €

Source DRH EPIC

Outre les formations dans le cadre du SDAP, les formations « Accessibilité des personnes handicapées » des programmes de formation du personnel appelé à intégrer l'entreprise en 2018 représentent :

124 personnes formées, soit 496 heures de formation, pour un budget de 2000 € (coût de la prestation uniquement)

Information voyageurs et communication

Information Voyageurs

Nature des actions	Détail des actions prévues en 2017	Réalisé
Site internet	Evolution, facilitation de consultation pour tous	✓
Visuels métro	Production des visuels des stations de métro + application eô simplifiée pour déficients cognitifs	✓
Ecrans TFT	Etude, réalisation cahier des charges et lancement marché	✓
Campagnes d'information sensibilisation	Portillons PMR + Mon métro d'image en image	✓
	Réseau de remplacement d'été travaux ligne A + ligne 145 Access	✓
Utilisation du GSM dans le métro	Réalisé en avance de phase (prévu en 2018)	✓

Toutes les actions prévues ont été réalisées. La mise à disposition du GSM dans le métro, programmé en 2018, a été réalisée en 2017. La 4G permet d'utiliser notamment l'application eô, lancée en novembre 2017, pour les personnes déficientes cognitives.

L'évolution du bandeau à l'avant des rames de tram (ajout d'un pictogramme d'avion en direction de l'aéroport pour les personnes ne lisant pas) prévu en 2016 et retardé du fait de résultats non concluant d'une première étude de faisabilité n'a pas abouti en 2017.

Communication

Actions de communication réalisées en 2016

Cibles	Actions de communication prévues en 2017	Réalisé
Campagnes communication externe	Ma ligne A en XXL : campagne générale + information spécifique et push concernant la ligne 145 Access dédiée aux PMR / UFR	Juin – Août 2017
	Campagne 4G dans le métro	Novembre 2017
	Campagne mon métro d'image en image + application mobile pour déficients cognitifs « eô »	Novembre 2017
	Campagne courtoisie dans le métro + messages ponctuels dans le bus ou le tram	Année 2017
Communication interne	Stand mobile sur les sites Tisséo EPIC : Les handicaps invisibles, l'arbre de préjugés	Novembre Décembre 2017



Des informations en amont de l'arrêt de la ligne de métro et un accompagnement tout au long de l'interruption de service.



Des documents d'aide à l'utilisation des visuels, notamment un plan simplifié intégrant les visuels des stations de métro et consultable par les personnes malvoyantes.

Mesures	Budget prévisionnel	Réalisé	Taux de réalisation
Mise en accessibilité des arrêts	12 260 k€	6 000 k€	49 %
Service de substitution	11 k€	1 250 €	11 %
Formation	10,80 k€	10,95 k€	> 100 %
Information + Communication	640 k€	660 k€ + GSM prévu en 2018	> 100 %

Conclusion

- pour la mise en accessibilité des arrêts
 - mobilisation des équipes et des EPCI pour assurer la programmation 2018
 - étude d'une demande de prorogation pour les arrêts intégrés dans des projets aboutissant au-delà de 2018
- pour les services de substitution
 - une demande d'autant plus faible que le taux d'accessibilité du réseau s'accroît
- pour la formation
 - réalisée au-delà des engagements pour la partie mise à niveau du personnel
 - intégration aux modules de formation initiale pour les nouveaux entrants
- pour l'information :
 - développements informatiques (site internet) réalisés en grande partie en interne
 - pour les écrans TFT :
 - les bus Linéo en circulation sont équipés
 - les stations de métro seront équipées dans le cadre de l'extension des quais pour le doublement des rames de métro de la ligne A
- pour la communication :
 - réalisation des campagnes selon les prévisions

Evolution de la programmation SDAP 2018

Fin 2017, restent à traiter 488 arrêts, dont 206 sont inclus dans des projets menés par Tisséo Collectivités ou les EPCI membres. Ces arrêts sont amenés à suivre les calendriers des projets.

Les projets concernés :

- Le programme Linéo :

59 arrêts inscrits au SDAP sont concernés ; la mise en service des lignes est prévue fin 2019 pour les Linéo 4 et 5, et 2020 pour Linéo 10.

- Projets de restructuration du réseau

43 arrêts sont concernés par les projets, menés par Tisséo Collectivités, Réseau Muretain / Corridor Sud-Ouest / Pôle d'échange Jeanne d'Arc / Terminus de lignes.

L'intégration du réseau du Muretain sera finalisée à l'horizon juin 2018 (17 arrêts). Pour le Pôle d'Echange Jeanne D'Arc (7 arrêts), un atelier CARUT spécifique va être monté au 1er semestre 2018 pour trouver une solution de substitution rendant le pôle d'échange accessible.

- Projets urbains

15 arrêts sont concernés par ces projets menés par des collectivités (mairies, EPCI). La mise en accessibilité des arrêts s'inscrit dans des projets globaux, comme les Projets de Renouvellement Urbain, la création d'une liaison mode actifs ou encore la réfection d'un centre bourg.

- Transport à la demande

89 arrêts TAD inscrits au SDAP vont être intégrés dans le travail global sur les services TAD mené par Tisséo Collectivités. Une étude est en cours pour faire évoluer le service. Une des hypothèses est d'aboutir à la transformation de certains services TAD en ligne régulière.

Annexes

Cartographie par EPCI

Annexes numériques

Tableau de suivi des points d'arrêts

Evolution de l'accessibilité par ligne

Etat d'avancement des mesures Ad'AP fin 2017

Rappel des engagements Ad'AP 2015

Prévisions financières et planning de mise en œuvre

Dans la continuité des actions engagées au Schéma Directeur d'Accessibilité, l'essentiel des actions de l'Ad'ap sont prévues sur la première période de 3 ans. Seules trois actions seront mises en œuvre sur les deux périodes suivantes, à savoir le renouvellement des bornes d'appel d'urgence prévu dans le cadre de l'opération « doublement de la capacité de la ligne A », l'amélioration de l'accessibilité des parkings avec la mise en place d'un nouveau système de contrôle d'accès dont la mise en œuvre est programmée sur la 2^{ème} période, et l'amélioration de l'éclairage des 38 stations planifiée sur les 3 périodes.

Ad'AP	Périodes			
Actions	2016-2018	2019-2021	2022-2024	Total
Obstacles sur cheminements	36 k€			36 k€
Adaptation des portillons billettiques	455 k€			455 k€
Remplacement ascenseurs	1 153 k€			1 153 k€
Traitement escaliers fixes	500 k€			500 k€
Eclairage	300 k€	600 k€	850 k€	1 750 k€
Avertisseur lumineux en façade de quai	36 k€			36 k€
Visuels de reconnaissance des stations	100 k€			100 k€
Signalisation des parois vitrées, bornes et poteaux	38 k€			
Bornes d'Appel d'Urgence (BAU)		1 080 k€		1 080 k€
Parkings (P+R)		900 k€		900 k€
Total	2 618 k€	2 580 k€	850 k€	6 010 k€

ERP métro : les stations

Les escaliers fixes lignes A et B

L'opération a été terminée en 2017 :

- Bandes d'éveil à la vigilance en haut de marches
- Nez de marche et premières contremarches contrastés



Le renouvellement du parc d'ascenseurs

Ascenseurs	mis aux normes *	restant à traiter en 2017/18 **	% de réalisation
Ligne A	23	15	62%
Prol. LA	16	0	100 %
Ligne B		73	0 %

Le marché de travaux pour le renouvellement des ascenseurs de la ligne A, a été interrompu du fait du prestataire et a donc dû être relancé. Les études pour le renouvellement des 15 ascenseurs restant à remplacer sont en cours mais l'achèvement des travaux prévus pour fin 2018 est en conséquence reporté à 2019 ou 2020.

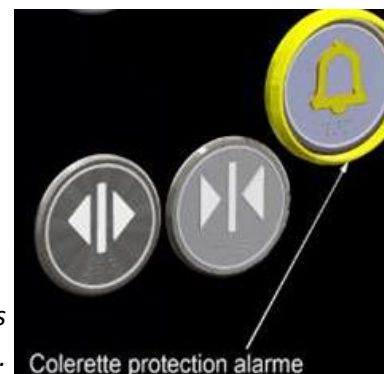
Les opérations de mise en conformité des ascenseurs de la ligne B actuellement en cours concernent :

En zone palière

- le contraste de la boîte à bouton palière sur l'encadrement inox
- un bouton d'appel avec collerette lumineuse
- l'indicateur de position cabine

En zone cabine :

- le dispositif de téléalarme avec boucle magnétique
- le contraste de la boîte à bouton cabine sur habillage inox cabine
- la mise en place de miroir de recul
- la boîte à bouton cabine :
 - bouton XL,
 - collerette verte et jaune pour la téléalarme,
 - étiquettes de nom d'étage avec braille,
 - indicateur position d'étage.
- La rénovation de l'éclairage : mise en place de spots en plafond



Des boutons de commande de grande taille dotés de symboles en relief préconisés par les associations, et un positionnement optimisé avec elles en atelier.

L'éclairage de stations

Estimations par maîtrise d'ouvrage		Prévision SDAP 2015
Phase 1 : 2016-2018 Stations témoins + quais Ligne A	601 877 €	300 000 €
Phase 2 : 2019-2021 Stations Ligne A sauf quais	300 000 €	600 000 €
Phase 3 : 2022-2024 Stations Ligne B	600 000 €	850 000 €
TOTAL	1 501 877 €	1750 000 €

La première phase du projet de réfection de l'éclairage des stations, consacrée à l'établissement d'un diagnostic et de préconisations de mesures à appliquer sur des stations témoins a été réalisée.

La deuxième phase s'attachera au déploiement des solutions retenues avec un lissage de la mise en œuvre prévue jusqu'en 2024.

Le marché pour la première phase de travaux est en cours de procédure.

Le démarrage des travaux sur les stations témoins ainsi que la réfection de l'éclairage des quais LA est prévu pour mi 2018. A l'issue des travaux, un bureau de contrôle sera alors mandaté pour valider

- la conformité des niveaux d'éclairement
- les dispositifs d'éclairage retenus pour chaque type de stations testées.

Outre la mise aux normes d'accessibilité et l'optimisation de la gestion patrimoniale, ce projet vise la rationalisation de la consommation énergétique.

Par ailleurs, en lien avec l'évolution des règles concernant l'éclairage des ERP, Tisséo s'attachera à mieux éclairer les cheminements et en particulier, les escaliers fixes.

Les visuels de reconnaissance des stations de métro

- Novembre 2017 : inauguration de « mon métro d'image en image »
- L'ensemble de quais et des totems en surface de stations de métro des lignes A et B sont équipés de visuels. La pose de visuels pour les cas particuliers (stations sans totem) est planifiée en 2018.
- Des outils d'aide à l'utilisation de visuels conçus en partenariat avec le lycée des Arènes :
 - L'application « eô » d'aide au déplacement pour les personnes déficientes cognitives et mettant à disposition les visuels de stations de métro mis à disposition sur ios et Android gratuitement en novembre 2017,

- Un jeu de cartes d'aide à l'apprentissage des visuels des stations est conçu. Il sera mis à disposition au premier semestre 2018.
- Une deuxième phase en 2018 et 2019 :
 - 2018 sera consacré à l'étude d'une signalétique directionnelle à l'intérieur des stations de métro, pour une mise en œuvre de la panneautique en 2019,
 - Dans le cadre du doublement de la capacité de la ligne A, l'ajout de visuels est intégré,
 - Un travail en partenariat avec la ville de Toulouse et la métropole visera à intégrer les visuels dans la signalétique directionnelle piétonne de la ville.

ERP métro : les commerces

ERP 5 ^{ème} catégorie	Accessibles	% d'ERP 5 ^{ème} catégorie accessibles	Travaux prévus en 2017
10 Commerces *	9	90 %	1
8 Agences Tisséo	7	88 %	1
1 Salles d'attente **	1	100 %	0

* : 2 commerces fermés sur les 12 existants en septembre 2015

** : 10 salles d'attente fermées sur les 11 existantes en septembre 2015
seule la salle d'attente de Basso Cambo est en fonctionnement à ce jour

Remplacement des ouvrants en surface de la station de Balma Gramont

Suppression d'obstacle sur le cheminement piéton, entraînant un danger, notamment pour les personnes déficientes visuelles : l'ouverture de fenêtres a été modifiée pour supprimer toute saillie

Programmation Ad'AP 2018

Les opérations prévues à l'AdAP ont été menées en 2017 selon le calendrier prévu, à l'exception de la mise aux normes des ascenseurs ligne B, impactée par la défaillance d'un prestataire qui a nécessité de relancer un marché public.

En conséquence, l'ajustement du programme Ad'AP pour 2018 ne porte que sur cette opération, avec un délai supplémentaire de quelques mois.

D'autre part, suite à des retours de représentants d'associations de personnes en fauteuil roulant, le déport de boutons d'appel de quelques ascenseurs est en cours afin de faciliter leur accès à tous.

Par ailleurs, les opérations portant sur la suppression des obstacles sur cheminement dans les stations de métro et sur les gares d'échange continuent d'être menées en interne.